

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 DÉCEMBRE

## La République américaine

Il est de mode depuis quelque temps de comparer les Républiques aux Monarchies, et de dire que celles-là peuvent donner au catholicisme autant de liberté que celles-ci. Evidemment, l'Église s'accommode en principe de tous les gouvernements, et rien n'empêche qu'une République soit tolérante et juste, une Monarchie, au contraire, despotique et tracassière. C'est là la thèse ; mais il faut examiner l'hypothèse, c'est-à-dire les faits, l'état actuel des choses.

Prenons pour exemple la grande République américaine, qui possède aujourd'hui la plus ancienne Constitution écrite du monde entier.

Elle a fêté récemment son centenaire ; Non a vu les évêques s'associer à ces fêtes et déclarer qu'ils étaient heureux de vivre sous la tutelle de la Constitution fédérale, œuvre et gloire de Washington.

Mais la République protestante des Etats-Unis a des institutions, des mœurs et des lois qui expliquent cette attitude et pourraient servir d'exemple à d'autres Républiques de notre connaissance.

La Constitution, sans reconnaître formellement aucune religion, proclame la liberté religieuse absolue ; mais, en même temps, elle marque par beaucoup de traits que le christianisme est véritablement la religion nationale et la première des institutions publiques.

Le Président de la République ouvre les cérémonies publiques par un hommage officiel à la Divinité, et l'on sait que dans les circonstances critiques il ordonne des prières et des jeûnes pour implorer la miséricorde divine.

La Constitution tout entière est basée sur les dix commandements de Dieu, qui sont, comme le dit Proudhon lui-même, la plus admirable loi sociale et civile qu'on ait jamais édictée.

Elle protège et sauvegarde les trois grandes formes de respect envers Dieu, envers le père, envers la femme, qui sont l'âme et le ressort de toute société civilisée.

Elle prescrit le repos du dimanche. La violation ostensible du repos dominical et le blasphème sont partout punis par les législations des Etats.

La liberté de tester, qui est sans limites, donne à l'autorité paternelle une force et une sanction que nous ne connaissons pas.

Enfin, la répression sévère de la séduction et la non interdiction de la recherche de la paternité assurent le respect de la femme.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'à l'abri d'une Constitution assise sur ces bases, le catholicisme ait fait aux Etats-Unis d'admirables progrès.

Il y a un siècle, les catholiques n'étaient qu'au nombre de 40,000 ; ils étaient desservis par 30 prêtres ; ils n'avaient ni hôpital, ni asile, les églises n'étaient que de pauvres masures en bois, et ils ne possédaient qu'un seul établissement d'éducation. Aujourd'hui, le nombre des catholiques s'élève à 9 millions sur 65 millions d'habitants. Ils ont 13 archevêques

dont un cardinal, 71 évêques, 8,000 prêtres, 40,500 églises ou chapelles, 27 séminaires, 650 collèges, 3,400 écoles paroissiales et 520 hôpitaux.

Ces chiffres, qui étaient donnés il y a quelques semaines dans la cathédrale de Baltimore par M<sup>r</sup> Ryan, archevêque de Philadelphie, ont leur éloquence. Ils montrent ce qu'un régime de large et réelle liberté peut faire pour l'Église.

Nous connaissons d'autres Républiques dont la principale préoccupation semble être de nier publiquement la Divinité, de faire la guerre à la religion, de persécuter ses ministres, de taquiner par les plus vils procédés ses fidèles. Ces Républiques sont, comme on l'a dit, la forme politique de l'irréligion.

Quelle attitude veut-on que l'Église garde à leur égard ? Croit-on qu'elle doive les mettre sur le même pied que la République américaine, ou la République chrétienne de l'Équateur ? Pour notre compte, nous ne le pensons pas.

BARTH. POCQUET.

## INFORMATIONS

### LE BUDGET IMPROVISÉ

Le budget est voté par la Chambre des députés, sauf les accidents encore possibles, comme on a pu s'en apercevoir à la séance d'avant-hier. Il est équilibré d'une manière fictive, puisqu'on y fait état de recettes qu'on n'est pas assuré de réaliser ; mais, enfin, le budget est officiellement voté. Or, la première réflexion qui s'impose, c'est que ce budget n'est ni celui qu'avait préparé M. Rouvier, ni celui qu'avait remanié la commission. C'est un budget improvisé en séance, et ce non avec l'appui de la commission et du gouvernement, mais contre la volonté de l'un et de l'autre. Cette interversion des rôles pourra, dans l'avenir, avoir des conséquences graves. Il nous suffit de signaler le fait.

Le gouvernement voulait que l'équilibre plus ou moins réel fût établi par de nouveaux impôts. La seule satisfaction qu'on lui ait donnée à cet égard a été l'augmentation de l'impôt sur les valeurs mobilières. Mais de fait, moralement, le ministère n'a pas été atteint directement. Cela lui permet de rester. Il dépendait de la droite, samedi encore, de le mettre en minorité. Elle ne l'a pas voulu. L'accusera-t-on encore d'opposition systématique ?

La France catholique reçoit de Rome les renseignements suivantes :

« Le bruit se confirme que le toast de M<sup>r</sup> le cardinal Lavignerie avait reçu l'approbation du Saint-Père, sinon dans sa forme entière, du moins dans son fond.

« Mais ce qu'on ne savait pas, et ce que nous pouvons affirmer aujourd'hui, c'est que l'adhésion de l'archevêque d'Alger était le résultat d'une entente formelle entre le gouvernement français s'engageant à respecter désormais les libertés religieuses et le gouvernement pontifical.

« Ce n'est pas le Vatican qui a manqué à sa parole. »

Une dépêche d'Alger nous apporte le texte d'une note transmise aux journaux par l'archevêché. Elle est ainsi conçue :

« Plusieurs journaux persistent à affirmer déloyalement qu'en conseillant aux catholiques la soumission à la forme républicaine sans arrière-pensée, le cardinal Lavignerie conseille d'accepter tous les actes des républicains. Rien n'est plus faux.

« Les membres du clergé qui l'ont salué à son départ, à l'archevêché, savent que le cardinal a déclaré que c'est une véritable infamie d'oser prêter une telle pensée à un évêque, et surtout un évêque qui compte vingt années de travaux et de luttes contre tous les attentats consommés ou médités contre l'Église.

« C'est exclusivement au point de vue politique que le cardinal a fait son adhésion, s'engageant ainsi à se soumettre à la forme du gouvernement et à ne rien tenter ou encourager contre elle. Mais, au point de vue religieux, il entend conserver le droit de s'opposer à tous les actes de persécution et de faire appel à tous les catholiques ralliés à la forme actuelle du gouvernement pour s'unir à lui dans ce but. »

### LES LYCÉES DE L'ÉTAT

La Chambre a été saisie d'une demande de crédit supplémentaire de 1,300,000 francs pour les lycées de garçons. La Commission a jugé le cas assez pressant pour faire son rapport immédiatement et pour réclamer de la Chambre un vote aussi prompt que possible du crédit.

Il convient de citer les motifs allégués pour justifier cette demande.

A la clôture de l'exercice de 1888, l'ensemble des lycées de garçons présentait un déficit de 213,949 fr. 56. Cette situation s'est aggravée en 1889 en raison des conditions défavorables dans lesquelles ont été passés les marchés pour la nourriture, et aussi par suite de la diminution du nombre des élèves, qui était inférieur de 373 à celui de l'année précédente.

La situation financière de 64 lycées accuse pour 1889 des découverts variant entre 394 francs 30 et 38,163 fr. 40.

Le total de ces découverts s'élève à 804,343 francs 50 auxquels il faudra ajouter les déficits prévus par l'exercice courant, en tout 1,132,200 francs. On s'explique alors sans peine la demande de crédit supplémentaire.

Mais on s'explique aussi qu'il y a eu un véritable gaspillage dans le fait d'ouvrir de nouveaux lycées et un grand désordre dans une administration qui ne paraît pas avoir jamais fait entrer dans ses prévisions l'éventualité d'une augmentation du prix des vivres.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 décembre 1890.

La Bourse est calme et la cote n'accuse pas de variations sensibles. Le 3 0/0 s'inscrit à 95,65 ; le 4 1/2 0/0 à 104,50.

L'action du Crédit Foncier progresse à 4,305. L'abaissement à 4,50 du taux des prêts doit avoir pour effet d'accroître les bénéfices des actionnaires pour l'augmentation du nombre des prêts.

On traite la Banque de Paris en grande fermété à 854.

Il est question d'une émission très prochaine d'un emprunt 3 0/0 de la Confédération Suisse ayant pour objet le paiement d'actions de chemins de fer acquises par elle. La souscription publique aurait lieu simultanément à Paris à la Banque de Paris et des Pays-Bas et à l'étranger, à un prix présentant un grand écart sur les cours de notre 3 0/0. Si ces renseignements sont exacts, on peut prévoir un succès pour cette émission.

La Banque d'Escompte consolide son avance à 574.

Le Crédit Mobilier a de bonnes tendances à 425.

Le Crédit Lyonnais se tient demandé sur les cours de 810.

La Société Générale se négocie au comptant à 496,25.

L'obligation des Chemins de fer de Portorico ne varie pas à 260,50. C'est le moment de mettre en portefeuille un titre qui rapporte 45 fr. par an et jouit de la garantie de l'Etat espagnol.

Les Chemins Economiques font 412,50.

## NOUVELLES MILITAIRES

### LES CANDIDATS A SAUMUR

La France militaire publie les lignes suivantes :

« La question relative aux examens qu'auront à passer cette année les sous-officiers de cavalerie candidats au grade de sous-lieutenant a donné lieu déjà à plusieurs décisions successives, ce qui a motivé des erreurs d'interprétation. Une dernière dépêche du 23 novembre apporte une nouvelle modification aux dispositions antérieures et augmente encore les risques de confusion.

« Dans l'intérêt des candidats, nous croyons nécessaire de rappeler que l'arrêté ministériel du 2 août 1889 portant instruction pour l'établissement des propositions pour le grade de sous-lieutenant doit entrer en vigueur en 1891.

« Cet arrêté a supprimé le certificat d'instruction générale et l'a remplacé par un examen écrit.

« Ces dispositions ont été rappelées par une circulaire du 24 octobre dernier.

« Par modification à l'arrêté et à la circulaire précités, la dépêche ministérielle du 15 novembre dernier a prescrit que les candidats détenteurs du certificat d'instruction générale ou du diplôme de bachelier seront dispensés pour cette année seulement, c'est-à-dire pour 1891, de passer l'examen prescrit par l'arrêté ministériel du 2 août 1880 (art. 2).

« Enfin, d'après une nouvelle dépêche ministérielle du 23 novembre 1890, en 1891 seulement les épreuves écrites instituées par l'article 3 de l'arrêté ministériel précité auront lieu le 1<sup>er</sup> avril et non le 1<sup>er</sup> février comme le prescrit l'article 10 dudit arrêté.

« Nos lecteurs peuvent compter sur nous pour les informer immédiatement en cas de nouvelle modification. »

Une intéressante décision, prise samedi en conseil des ministres :

M. de Freycinet fait signer un décret abaissant à 21 ans la limite d'âge pour l'entrée à l'École polytechnique par assimilation avec ce qui a été fait récemment pour l'École de Saint-Cyr.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le temps nous manque pour rendre compte aujourd'hui du banquet qui a réuni hier soir la compagnie de pompiers de Saumur pour célébrer la Sainte-Barbe.

Nous ne pouvons pour cette fois que donner le texte du toast de M. Hubert, capitaine :

« Messieurs,

» Je lève mon verre pour porter la santé de M. le Sous-Préfet qui a bien voulu rehausser par sa présence l'éclat de cette fête de famille.

» Vous n'ignorez pas, Messieurs, la sympathie profonde qu'il nous a témoignée en toutes circonstances et que c'est par ses efforts, couronnés de succès, qu'il a pu obtenir les récompenses si bien méritées qu'il vient de décerner, au nom du gouvernement, à plusieurs de vos camarades.

» Je porte aussi la santé de M. le Maire et du Conseil municipal : de M. le Maire qui nous a toujours gratifiés de sa bienveillante attention et qui a également contribué avec M. le Sous-Préfet à l'obtention des récompenses dont je viens de parler ; au Conseil municipal qui n'a jamais rien refusé à ses pompiers, et qui, j'en suis persuadé, ne nous refusera pas son concours l'année prochaine pour la fête qui doit avoir lieu à Saumur à l'occasion de la première manœuvre de pompes que l'Union départementale des pompiers de Maine-et-Loire doit faire dans notre ville. Grâce au Conseil, tout se passera d'une façon digne de la ville et des camarades qui voudront bien se déplacer pour nous faire plaisir.

» Je porterai également la santé de mon collègue, le capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville d'Angers, qui a bien voulu nous honorer de sa présence. C'est cet officier distingué qui a eu l'heureuse inspiration de convier tous les pompiers du département à former une même famille, en instituant l'Union départementale des pompiers de Maine-et-Loire, afin de se mieux connaître et de travailler en commun aux progrès et à l'amélioration des corps de pompiers. C'est certainement à cette Union que nous devons le concours qui se fera à Saumur l'année prochaine.

» Je boirai aussi, Messieurs, à la santé de la presse locale, qui a bien voulu accepter notre invitation ; je suis certain que son concours nous est acquis et qu'elle fera tous ses efforts pour mener à bien, par sa publicité bienveillante, la fête projetée par l'Union.

» A la santé aussi de nos amis et camarades ici présents qui ont bien voulu accepter notre invitation et qui ne manquent jamais, en toutes circonstances, de nous être agréables.

» Il me reste à lever mon verre, Messieurs, pour boire à vos progrès et à votre bon accord, afin d'arriver par un travail assidu à la perfection de la mission qui vous est confiée ; je souhaite, Messieurs, que vous ne vous laissiez pas détourner de la voie de progrès que vous avez suivie depuis que j'ai l'honneur d'être à la tête de la compagnie. Ne tenez jamais compte des idées mesquines qu'à diverses fois quelques-uns ont voulu et veulent faire pénétrer dans vos rangs pour vous désorganiser.

» Prouvez que vous êtes les vrais soldats du dévouement, que rien ne peut détourner de la voie honorable que vous vous êtes tracée volontairement.»

Nous n'avons pas besoin d'assurer M. Hubert qu'en ce qui concerne l'Echo Saumurois, son concours est assuré à l'œuvre projetée des pompiers pour l'année prochaine. Ses colonnes seront toujours ouvertes pour toute publicité relative aux manœuvres qui auront lieu dans notre ville.

### ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Voici le résultat des élections d'hier pour Saumur :

Inscrits, 620 ; votants, 425.

#### Président

MM. Coutard..... 418 voix  
Lambert..... 4  
Renou..... 4  
Bulletins blancs... 5

#### Juges

MM. Chapin..... 121  
Mignon..... 120  
Cottanceau..... 2  
Lemoine..... 2

#### Juges suppléants

MM. Ciret..... 122  
Bontaud..... 123  
Terrien..... 2  
Camus..... 2  
Sourdeau..... 2  
Breton..... 1

### RÉCOMPENSE MÉRITÉE

Dans la séance qu'elle a tenue hier à Angers, dans la salle du Jardin fruitier, la Société d'horticulture de Maine-et-Loire a décerné une médaille d'argent et un diplôme d'honneur à M. Charles Bidault, jardinier-chef du Jardin des Plantes de Saumur, pour la belle tenue de ce jardin et spécialement pour ses travaux de viticulture.

Il n'est pas d'étrangers également qui ne rendent hommage à cet habile praticien pour les soins qu'il donne à la culture de la vigne et les excellents résultats qu'il a obtenus dans son champ d'expériences de viticulture, le seul aussi complet qui existe en France.

C'est donc une récompense méritée qui sera unanimement approuvée.

### La foire

Cette année, la foire d'hiver ne marquera pas encore parmi les plus brillantes, et si ce

n'étaient les musiques des chevaux de bois et du manège maritime, on n'entendrait que peu ou point de bruit sur le quai de Limoges.

Les établissements en majorité sont toujours les tirs et jeux de hasard — prohibés — et ce sont ces derniers, hélas ! qui font recette.

Des points de vue, une pieuvre, des femmes plus ou moins habillées, parmi celles-ci l'Éve future(?), exhibent aux curieux leurs attraits contestables.

Le manège maritime obtient un grand succès ; c'est la première fois que nous voyons à Saumur un établissement de ce genre aussi bien monté. Le mécanisme qui donne au bateau le mouvement de tangage et de roulis est très ingénieux.

Les baraques municipales sont presque toutes louées ; mais le froid persistant empêche les curieux de stationner devant les séductions qu'elles renferment. Les berlingots de M<sup>me</sup> Imbert ont cependant le don d'arrêter une foule de petits et grands gourmands. Ah ! dame, on ne peut résister à ce péché mignon devant si appétissante marchandise.

Enfin, malgré le peu de charmes qu'offre la foire, et surtout malgré un vent des plus piquants, il y avait assez de monde hier sur le quai de Limoges. Le soir, les mêmes curieux sont revenus et ont stationné encore assez longuement devant ce qu'on appelle « les foires », qui deviennent de moins en moins suivies et bientôt disparaîtront comme disparaissent peu à peu les anciens usages, et les vieilles coutumes.

### MANÈGE MARITIME A VAPEUR

Nous avons sur la place Saint-Michel une chose très curieuse (on pourrait presque dire extraordinaire) qui obtient de plus en plus grand succès ; tous les soirs une foule immense se presse autour : tout le monde veut être du voyage dans le *Manège maritime*, mû par la vapeur et éclairé à la lumière électrique. Il y a six bateaux qui simulent tellement le mouvement de la mer, avec les vagues, roulis et tangage, que lorsque l'on est dedans, l'on se croit transporté en plein Océan et sans cependant y avoir le mal de mer, car nous avons eu le plaisir de faire cette petite promenade agréable sans aucune indisposition.

Cependant, beaucoup de personnes hésitent à se payer cette promenade si attrayante de peur d'éprouver ce malaise de la mer. Que les personnes désireuses de profiter du court passage dans nos murs de cette distraction unique en Europe soient donc bien rassurées.

### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Eugène-Gustave-Joseph Métrau (veuf), jardinier, et Henriette-Louise Carroux, journalière, tous deux de Saumur.

Louis Devanne, maçon, de Bressuire (Deux-Sèvres), et Anne-Françoise-Mathilde Bréard, chapelière, de Saumur.

SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES. — Vols. — Est-ce que la bande Maimbrée — les voleurs de poules de la banlieue d'Angers — aurait fait irruption dans les environs de Saumur ?

Après Villebriant, c'est Saint-Lambert qui vient d'être choisi par ces hardis voleurs pour théâtre de leurs exploits.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 décembre, cinq personnes ont été volées.

Ce sont : 1<sup>o</sup> M. Albert, demeurant à la Croix-Verte, qui a constaté qu'on lui avait dérobé une demi-douzaine de poules dans son hangar ; 2<sup>o</sup> M. Benoît, charbonnier : huit lapins ; 3<sup>o</sup> M. Fontaine : plusieurs poules ; 4<sup>o</sup> M. Desais : sept lapins ; 5<sup>o</sup> M. Blain : deux petits cochons d'Inde.

Malgré toutes les recherches, on n'a pu mettre la main sur aucun des membres de cette fameuse bande.

### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

L'Association artistique donnera, dimanche prochain 14 décembre, son second Concert extraordinaire qui offrira des attractions de premier ordre. Voici les noms des artistes qui prêteront leur concours à cette solennité musicale :

M<sup>lle</sup> Marguerite Gay (cantatrice), du Théâtre-Lyrique, la gracieuse créatrice du rôle de Laurence du *Jocelyn*, de Benjamin Godard, qui interprétera l'air du *Cid*, de Massenet, et diverses autres pièces modernes.

M<sup>lle</sup> Marie Spencer Owen (harpiste), premier prix du Conservatoire de Paris, une des virtuoses les plus remarquables de notre époque, qui fera entendre à nos concerts le superbe concerto de Reinecke et plusieurs autres morceaux.

M. Johan Smit (violoniste), professeur au Conservatoire de Gand, dont la virtuosité, l'autorité musicale et l'intensité de son arrivent à une telle puissance que sa place est dès aujourd'hui marquée au premier rang à côté de Ysaye, Thomson, Marsik et autres maîtres virtuoses dans l'art de faire vibrer la chasterelle.

Comme de coutume, des conditions de faveur seront faites aux abonnés qui désireront assister à ce Concert, et leurs places leur seront conservées jusqu'au jeudi 14 inclusivement.

### L'HEURE UNIQUE

La Chambre a adopté sans discussion un projet de loi tendant à unifier l'heure légale en France et en Algérie ; or, comme il y a entre l'extrémité des Alpes-Maritimes et l'embouchure de l'Oued-Mulaya, à l'extrémité du département d'Oran, une différence de 15 degrés de longitude, — soit en temps une heure — il en résulte que, grâce à cette unité chimérique, il fera légalement jour quand il fera nuit, et réciproquement.

## Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

Sur la même embarcation que Puyberton, se trouvait un voyageur, atteint dans le branlebas de la tempête par un débris de la mâture ; épuisé par la perte du sang, il semblait chercher quelqu'un avec anxiété. Ce blessé s'était couché sur l'avant de la chaloupe, il se sentait mourir et il ne voyait autour de lui que des êtres tremblants, sauf Puyberton qui, seul, conservait son sang-froid. Le voyageur l'appela à lui.

— Vous êtes un homme, vous ; vous ne tremblez point ; et vous serez en état de m'écouter : Je n'ai plus que quelques instants à vivre, je perds mon sang et déjà je sens la mort me glacer ; vous, compagnon, vous pouvez, sur cette chaloupe, parvenir à échapper. J'ai un secret et un dépôt à vous confier ; acceptez-vous ?

L'homme ouvrit une valise.

Puyberton se le représentait en ce moment

dans cette attitude. Cette main déjà crispée par l'agonie désignait un lourd portefeuille.

— Voici, dit le mourant, ce que vous remettrez à qui il appartient.

Puis il raconta, d'une voix entrecoupée par des hoquets, qu'il avait reçu d'un malheureux caissier en fuite, et lui aussi près de mourir, le prix d'une restitution.

— Je voulais faire moi-même cette restitution, ajouta-t-il, je meurs ; je vous la délègue ; les deux cent mille francs que je vous confie vous diront assez quelle doit être votre première démarche à votre débarquement.

Le voyageur expira quelques instants après, non, toutefois, sans avoir donné tous les renseignements nécessaires.

Puyberton tenait donc entre ses mains cette fortune qu'il avait tant rêvée ; mais cet or appartenait à un autre. On sent toutes les tentations qui l'assaillirent.

Il y succomba.

Et l'on sait le reste ; cette lettre dont Maurice Leverrier lui avait donné lecture était de Puyberton lui-même, qui l'avait écrite à son arrivée en France. Puis il s'était établi, le capital volé s'était multiplié dans ses mains actives.

Maintenant, quatorze ans après son crime, il voulait restituer.

— Comment, se disait-il, ce Julien est le fils de M. Eugène Dambray ! Et, par une singulière coïncidence, il recherche ma fille ; c'en est trop ! et de quel droit, je vous prie, me prendrait-il ma fille ! je ne la lui dois point ; je lui dois quatre cent mille francs, mais rien de plus. Qu'il prenne son argent et me laisse en paix !

» Lui, le mari de ma fille ! Il faudrait donc avoir sans cesse devant moi ce vivant remords, à moins de renoncer pour toujours à voir ma Suzanne.

Pendant quatorze ans, il avait eu le spectre du père à son chevet ; aujourd'hui, une réalité se substituerait à ce spectre pour continuer la scène de revendication !

Et cela jusqu'à la fin, toujours, toujours.

Il avait travaillé pendant quatorze années ; sa fortune, pensait-il, était bien à lui, Puyberton, l'honnête industriel estimé de tous. C'était, en somme, par son travail et sa patience qu'il avait pu subvenir aux charges nécessitées par sa fille ; tout ce qui appartenait à sa fille était à lui ; il pouvait donc disposer d'elle.

Si Julien Dambray se mariait avec Suzanne,

sans doute il ignorerait toujours quel beau-père au juste il se donnait.

Mais Puyberton ne pouvait songer sans frémir à cette existence perpétuellement troublée par la même histoire de restitution revenant au foyer de la famille.

Il serait forcé de bénir le bon voyageur qui rendait les sommes d'argent confiées ; mais, au second dépositaire de ces sommes, on n'accorderait qu'une sorte d'estime ironique, plus poignante que le mépris. Et l'on ajouterait, pour l'instruction de ses petits enfants, aux volumes de la *Morale en action*, une histoire intitulée : l'*Honnête Voleur*. Non, jamais Dambray ne serait son gendre. Puyberton paierait plutôt les intérêts des deux cent mille francs à six pour cent !

Puyberton était bien coupable : l'occasion d'une réparation s'offrait, il pouvait donner sa fille à Julien Dambray, il se sacrifiait lui-même, s'il le fallait ! il l'abandonnait pour toujours ; mais il reculait absolument devant ce sacrifice qui n'eût été cependant qu'une juste réparation.

Quand on a vécu si longtemps avec le poids d'une faute sur la vie, il en reste toujours quelque chose. On ne peut pas dire : je serai



